LE DEMOCRATE.

SAMEDI MATIN, 5 MAI, 1860.

DECOUVERTE DU MISSISSIPPI.

Le nouvel élan qui avait été donné au Canada par le génie de Colbert et de Talon, commençait à porter ses fruits. Le commerce reprenait, l'émigration augmentait et les Indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignait et respectaient partout la puissance française.

Le gouvernement envoya Perrot chez les nations du couchant; ce célèbre voyageur est le premier Européen qui ait pénétré jusqu'au fond du lac Michigan chez les Miâmis. Les députés de toutes les nations qui erraient dans les contrées arrosées par les eaux naissantes du Mississippi, de la Rivière-Rouge et du Saint-Laurent, s'étaient rendus à son appel au Saut-Saint-Marie.

De découverte en découverte, on était parvenu très-loin dans l'intérieur du continent, et le temps arrivait où l'on allait enfin résoudre le problème de l'existence du Mississippi et de la direction de son cours. Il paraissait certain par les pays qu'on avait visités au Nord et à l'Est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les naturels, ne coulait vers aucun de ces deux points, et qu'il fallait qu'il se jetât dans la baie du Mexique ou dans la mer Pacifique. La solution de cette question allait mettre son auteur à la tête des plus célèbres voyageurs qui avaient fait des découvertes dans l'interieur de ce continent.

Talon prenait un vif intérêt à ces découvertes, et appréciant la gloire qui en reviendrait à son pays et les avantages incalculables qu'en retireraient le commerce et la navigation, il avait déjà recommandé dans le temps le capitaine Poulet, habile navigateur de Dieppe, pour une autre découverte, celle de la communication des deux mers par le détroit de Magellan. Il recommanda Joliet à M. de Frontenac, pour envoyer à la découverte du Mississippi et de la mer du Sud. Joliet avait beaucoup voyagé chez les Outaouais, dans les contrées du lac Supérieur, et possédait toute l'expérience nécessaire pour une pareille mission.

Le P. Marquette se joignit à lui, et les deux voyageurs partirent en 1673.

Rendus au dernier village visité par Allouez sur la rivière aux Renards où Kickapous Mascoutins et Miâmis vivaient tous comme des frères, les deux voyageurs furent reçus avec distinction par le conseil des anciens, qui leur donna deux guides pour continuer leur route. Aucun Européen n'avait encore pénétré au-delà de cette bourgade.

Ils se remirent en marche, le dix juin, au nombre de neuf hommes, Joliet, Marquette, cinq Français et deux Sauvages Ils chargèrent sur leurs épaules leurs canots pour faire le court portage qui séparc la rivière aux Renards de celle de Ouisconsin qui coule vers l'occident. Mais là, les deux guides effrayés de leur audace les abandonnèrent. Sans s'arrêter, ils se laissèrent glisser sur le cours de la rivière que bordaient des solitudes profondes et qui changeaient d'aspect à mesure qu'ils avançaient. Mais c'était toujours un sol plat, une végétation vigoureuse, des prairies ou des forêts magnifiques. Ils se croyait encore loin du but de leur voyage lorsqu'ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve dont on parlait depuis si longtemps avec incertitude, et dont la réalité était maintenant mise hors de doute, car sa largeur correspondait avec la description qu'en faisaient les Indigènes.

Ils s'abandonnèrent longtemps à son cours. Ils virent sur leur route une foule de nations, qui les recurent très bien; ils passèrent devant les rivières Moines, du Missouri et de l'Ohio. Ils ne s'arrêtèrent qu'à la rivière des Arkansas, qu'avait visitée, dit-on, le célèbre voyageur espagnol Soto, venant du sud. Le chef d'une bourgade d'rAkansas vint au devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier dont se servaient les Indigènes, annonçaient qu'ils commerçaient avec les Européens, et que l'on n'était pas bien loin des Espagnols et de al baie du Mexique. La chaleur du climat en était d'ailleurs une preuve.

Les deux voyageurs ayant constaté que le Mississippi se décharge dans la baie du Mexique et non dans l'Océan Pacifique, comme rien n'empêche de le croire, retournèrent sur leus pas. Ils avaient découvert le pays le plus riche du monde arrosé par de belles rivières, couvert de vignes, de pommiers, de forêts magnifiques, entrecoupées de prairies verdoyantes, grouillantes de bisons, de cerfs, de canards, d'oies, de dindes sauvages et de perroquets d'une espèce particulière, contrée enfin d'une fertilité prodigieuse, et qui exporte aujourd'hui une immense quantité de blé en différents pays du monde.

Marquette en revenant du Mississippi, s'arrêta chez les Miamis, au nord de la rivière des Illinois, et mourut sur les bords du lac Michigan, en 1675.

Joliet revint en Canada, d'ou Talon venait de partir pour la France.

Cavalier de la Salle descendait dans l'année 1682, le Mississippi jusqu'à la mer. Doué d'un esprit entreprenant et aventureux, il était venu en Canada avec le projet de chercher un passage au Japon et à la Chine par le nord ou par l'ouest. Il lia son projet au commerce de pelleteries, et fut encouragé par le ministre, M. de Seignelay, fils et successeur de Colbert: Il obtint le fort Frontenac, fonda Niagara, lança des navires sur les lacs Ontario, Erié et Huron, bâtit un nouveau fort sur la rivière des Miamis, un autre à quatre journées au dessous du lac Péoria, qu'il nomma le fort de Crèvecœur, et descendit, comme on vient de le dire, le Mississippi jusqu'à l'Océan. Ainsi fut completé la découverte du grand fleuve. qui fut reconnu par les Français depuis le Saut Saint-Antoine jusqu'à la mer, dans un espace de six cents lieues. La Salle donna le nom de Louisiane aux contrées que baignaient ses eaux.

JUSTICES DE PAIX

Etablies dans un but de conciliation et de rapide expédition des difficultés presque tonjours légères qui surgissent dans la chose laborieuse, le plus souvent à l'occasion des gages ou du travail exécuté, les Justices de paix offrent un curieux tableau de mœurs populaires à l'observateur intelligent. Respectés par tous, distingués parfois par de profondes connaissances, les magistrats qui occupent ces modestes sièges se recommandent généralement par une bonté, une droiture et une finesse peu communes.

L'exemple suivant que nous trouvons dans une de nos correrpondances, donnera une idée des efforts et de l'habileté avec lesquels ils doivent souvent décidés les questions délicates qui leur sont s'oumises.

Plus douce, plus consolante est à observer la phisionomie de ces bons vieux rentiers, de ces innocents employés en retraite, amateurs paisibles, habitués inoffensifs, qui paient aux plaideurs, en bons conseils, les quelques heures de tiède hospitalité que leur accorde l'audidience. Beaucoup ont des grâces à leur rendre; à plus d'un ils ont fait éviter la rencontre du praticien et les dépôts au greffe, les deux circonstances aggravantes de l'institution des justices de paix.

Outre les habitués, simples asssitants auditeurs par goût, il y a aussi les habitués plaideurs, chicaneurs par tempérament, qui viennent à l'audience par habitude. Au premier rang est une femme, jeune encore, qui a eu l'idée malheureuse, pour son mari, de le prendre bien vieux, bien faible, plus encore de volonté que de maladie. Tous les vendredis, elle le traine à l'audidnce, le soutenant dans sa marche affaiblie, et retrempant sans cesse son énergie par la nécessité de défendre son bien, une maison dont le malheureux ne vivrait que trop doucement, si elle ne fournissait à sa femme matière à procés dans le moindre recoin, depuis la plus basse pierre de la cave jusqu'à la plus haute tuile. Il est resté juste assez d'énergie au pauvre homme pour ne pas abandonner à sa femme l'administration de son bien; mais elle s'en venge, en le forcânt à venir une fois la semaine l'autoriser par sa présence en justice.

C'était donc pour avoir l'autorisation du chef-esclave de cette malencontreuse communauté, qu'un vendredi de cette année, la processive femme avait remorqué son mari jusque devant le juge de paix. Le pauvre vieillard faisait mal à voir; plus de soixante-dix ans avaient passé sur sa tête, tous ses membres étaient agités d'un tremblement moins convulsif encore que son régard, quand il rencontrait celui de sa femme. A le considérer, pâle, abattu, on voyait que pour lui le débat n'était pas engagé à l'audience, et qu'il faisait effort à ne pas perdre son plus grand et son dernier procés. Il donna l'autorisation demandée d'un signe de tête, puis laissa carrière à sa femme. Une heure durant, celle ci disputa un mémoire de menuiserie s'élevant à quatrevingt dix francs, el le en offrait cinquante. Le menuisier, ouvrier pauvre et père de famille, repondit en demandant un arbitrage. Le juge de paix prit la parole- Pendant une demi-heure il s'attacha à faire comprendre qu'un arbitrage entrainerait des frais plus considérables que n'était la différence de l'offre à la réclamation. De cinq en cinq minutes il obtenait de la plaideuse cinq francs à ajouter aux cinquante d'abord accordés. Il était arrivé ainsi à la somme de soixante-dix francs, que, pièce par pièce, la femme avait tirée de son sac et déposée sur le bureau.

—Soixante dix francs, reprit le juge, pour aller à quatre-vingt-dix, il y a encore vingt francs; c'est beaucoup; voyons, madame, partageons le différend, encore dix francs et vous reconduirez votre mari, qui parait souffrir beaucoup

—Mais monsieur, je n'ai plus d'argent

—Pas dans le sac mais une dame comme vous aune bourse; voyons montrez-là moi.... Voulez vous bien me la confier..... Il n'y a que cinq francs et dix sous, c'est dommage; vous les laissez n,est-ce pas?

Et se retournant vers le mari:—Et vous, monsieur, vous êtes riche, dit-on; faites quelque chose. N'avez-vous pas de monnaies sur vous? Il ne manque plus que quelques francs.

Il fallut répéter la question au vieillard, qui fut longtemps à répondre. Douloureusement, il leva les yeux sur sa femme, qui lui faisait encore cette humiliation; tout le monde comprit; et le juge se hâta de remettre l'argent à l'ouvrier, qui ne réclama pas d'avantage

Toutes les causes soumises aux juges de paix ne sont pas d'un si pénible labeur; il n'y pourrait suffire, cinquante et quelquefois plus leur étant déférées le même jour. Qu'on se figure ce qui peut s'élever de contestations sérieuses, capricieuses, ridicules, dans le cours d'une semaine, parmi la population d'un arrondissement de Paris, et l'on n'aura qu'une idée imparfaite de ce qu'on leur donne à connaitre. La dernière loi sur la matière a encore étendu le cercle de leurs attributions; plusieurs déjà tiennent deux audiences par semaine, au lieu d'une qui suffisait autrefois. Plus que jamais les juges de paix sont donc appélés a faire le bien;, ils le feront; pour cela, il leur suffit de ne pas se lasser. Les plaideurs sont, pour la plupart des malades imaginaires; les grands remèdes ne leur valent rien; c'est moins un médecin qu'il leur faut qu'un ami; cet ami, le juge de paix peut toujours l'être.

UN DRAME MANQUÉ.—Patrick Kildan, garçon d'hôtel sans emploi, est jaloux de sa femme. Ce n'est pas defendu quand la femme est jolie, et quand surtout elle reçoit les visites continuelles de deux jeunes gens, ses *cousins* d'Irlande, prétend-elle.—Notons en passant que l'histoire du *cousin* est aussi vieille que l'institution du mariage.—Othello-Kildan ne s'y était pas laissé prendre et avait prié Desdémone de fermer la porte à ceux qu'il considérait justement comme ses rivaux. Madame, de son côté, avait carrément refusé de se conformer aux ordres de son seigneur et maitre. Celui-ci, doué d'une grande bonté, d'âme, ouvrit les cataractes de ses yeux et fondit en larmes pendant toute une matinée; puis ce déluge fini, il sortit de l'arche conjugale, sans dire un mot à sa trop entière moitié. Mercredi soir cependant vers minuit, il rentra plus sombre et plus pâle que de coutume.

—C'est fait, s,écria-t-il.

—Quoi?

—Je l'ai pris.

—Qui?

—Le poison!!!

Desdémone pousse des cris déchirants, les voisins accourent, la police intervient et la tragédie tourne brusquement au vaudéville. Othello était effectivement allé chez un pharmacien pour acheter de l'arsenic; mais ce dernier, flairant anguille sous roche, lui avait vendu... une dose de magnésie purgative.

RAPPORT DU GRAND JURY.—Nous publions, dans notre partie anglaise, le rapport du grand jury, ainsi que la liste des accusations contre lèsquel il a trouvé lieu à poursuivre.

Le Grand Juri trouve que la *Jambonniere Voinche*, qui servait de geole provisoire n'est nullement convenable; il demande que conformément à la loi, les marchands ne puissent détailler des liqueurs fortes, sans payer une licence de $100; il se plaint que les terres des écoles sont dévastées par leurs voisins, et enfin, il réclame du Jury de police une classification nette et précise pour les districts des levées et chemins.

Pélican

Arreté par Gustave Robic le 3 Avril 1860 sur le chemin en face la résidence de M. Jules Pourciau (Isle de la Fausse Riviere)

Un cheval créole Bai âgé d'environ 13 ans portant la marque 111 sur l'épaule gauche, le dos blessé par la selle, l'extrémité de l'oreille gauche coupée, sans autres marques visibles

On prétend que le dit cheval a appartenu a Napoléon Barrows autrefois de cette Paroiss.

Si le dit cheval n'est point reclamé dans les soixante dix jours qui suivront la date de cette Notice il sera vendu conformément à la loi par le soussigné. J. L. Demouruelle, Juge de Paix 12 Det

AVIS

AYANT acquis le fond exploité jusqu'a ce jour par M. L. H. TRUDEAU (Waterloo) j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis, et au public en général, que je suis prêt, dès maintenant, à poursuivre le même genre d'affaire;

Marchandises sèches, Groceries, Produits de l'Ouest, Article d'utilité et de fantaisie etc. etc.

Une attention toute spéciale sera donnée à la réception et a l'expédition des produits; et j'espère justifier par mes soins le bienveillant patronage que je sollicite.

HENRI RENE.

Waterloo 11 Avril 1860.

J. H. HALSEY
AVOCAT

Son office à la Pointe Coupée près du Bureau de Poste

Il se chargera des affaires devant la Cour de cette Paroisse, des Paroisses voisines et à la Cour Suprême.

AU PUBLIC.

LE PUBLIC est notifié de ne pas négocier pour un certain billet de la somme de $200, avec intérêts à raison de 8 pour cent l'an après échéance, payable le 1er mars 1860, à l'ordre de Paulin Broussard, et signé par Adémar Robillard de sa marque ordinaire, (une croix); Paul Delage et Paul Prosper témoins. Les considérations pour lesquelles il était donné n'existant plus, ledit billet ne sera pas payé. 17m.

A VENDRE.

UNE paire de CHEVAUX bai, âgés de 6 1|2 et 7 ans de 16 1|2 mains de hauteur, très doux et bien dressés à la voiture, garantis sans défaut.

Une jument poulinière agée de 7 ans 14 mains de hauteur, pleine par *Brown Buck*, étalon pur sang de M. ALFRED MORGAN, et sa pouliche de neuf mois, couleur bai, issue du bel étalon de M. E. TIROUIT.

S'adresser au bureau du *Démocrate*.
Pointe Coupée, 14 Janvier 1860. tf.

A VENDRE

ON offre à vendre à un prix très-modéré, 3 chaudières, deux de 66 pouces et une de 60 pouces. S'adresser à M. J. B. Lejeune
Fausse Rivière 7 Avril 1860

$4 le baril. 4 c. la livre

A VENDRE.

1.000 BARILS CLOUS de toutes grosseurs à un prix inférieur à celui de la Nouvelle-Orléans. QUALITE SUPERIEURE. En vente au magasin de L. V. PORCHE, Raccourci.

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre James S. Hudson et frères, sont priées de les présenter a JOHN YOUST avocat, Chemin Neuf.
Pointe Coupée, 27 Janvier 1860. tf.

A VENDRE OU A LOUER.

UN TERRAIN de la contenance de 6¾ arpens de superficie faisant face au fleuve Mississippi, situé dans l'endroit appelé le "Village," près du chemin du Nouveau-Texas, avec une grande maison de résidence à deux étages, toutes les bâtisses nécessaires, jardin, etc., etc. étant la dernière residence de feu John Tircuit.

S'adresser a EUGENE OUBRE.
Pointe-Coupée, 25 fevrier 1860.

ATTENTION!

AUX HABITANTS COTONNIERS.

Presse a Coton! PRESSE A COTON!!

LE Soussigné vient d'acheter la patente de la **Presse a Coton en Fer,** brevetée, à MM. W. F. et C. J. Provost, pour les paroisses Pointe-Coupée, Est et Ouest-Féliciana.—Cette presse est reconnue comme étant de beaucoup supérieure a toutes celles en usage jusqu'a ce jour, soit par son habileté, sa force, son élégance, sa durée, le peu de place qu'elle occupe, &c., &c., et est la même à qui fut adjugé le *PRIX* a la foire d'Etat, dans le Mississipi en 1858. Le nombre de ces machines vendues dans les Etats à coton, est fabuleux, ce qui démontre ses avantages.——Le prix est des plus modérés.—Sa force est celle du vis et levier combiné.

Ceux qui désirent voir ces machines, soit par curiosité ou pour faire des achats, n'ont qu'a se rendre à Bayou-Sara, où le soussigné expliquera avec plaisir tous les détails de cette presse, qu'il fera manœuvrer devant le public.

Le soussigné étant charpentier et *gin wright* de profession, placera lui-même, chez l'habitant chaque presse qu'on voudra bien lui acheter.

Avec cette machine, qui est de très-petit volume, on peut presser plus de **40 balles** de coton par jour, quelles qu'elles soient. — En sortant de cette presse, les balles de coton étant carrées et réduites à leur plus petite grosseur, l'habitant aura non-seulement moins de frêt à payer, mais en arrivant en ville, les balles de coton pourront être directement expédiées en Europe, *sans avoir besoin d'être repressées à la Nouvelle-Orléans.*

Tant d'avantages ne manqueront pas d'attirer l'attention des planteurs de coton.

H. TENNEY,
18 juin à Bayou-Sara.

DR. G. H. CASTLETON
Medecin Chirurgien.

ETABLI d'une manière permanente sur l'habitation de M. GEORGE MCCAUSLAND, le Dr. CASTLETON sollicite le patronage du public, et s'empressera de se rendre à l'appel des personnes qui voudront bien se confier à ses soins.

L'accident dont il a été victime, il y a quelques jours n'offre aucune suite fâcheuse, et il pourra sous peu de jours reprendre l'exercice de sa profession.

Pointe Coupée, 14 Janvier 1860. tf.

A. SAVARRE,
SELLIER-CAROSSIER.

A l'honneur d'offrir au public ses services pour tout ce qui concerne la réparation, la garniture et l'ornementation de toute espèce de voitures dans le goût le plus nouveau.

Il se charge de la confection de selles et de harnais en tous genres.

Il offre en vente, à des prix modérés, un assortiment complet de voitures de toutes sortes, fraichement regarnies et garanties sous tous les rapports.

Il espère que ses efforts continueront à lui mériter la confiance du public.

Son atelier se trouve situé en face le magasin de M. MANUEL LŒB, Chemin Neuf.

AVIS.

JE, SOUSSIGNE, informe mes amis et le public en général que je continue, pour mon compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison Graugnard & Cie., que je suis chargé de la liquidation. Toutes les personnes à qui il est dû par la maison Graugnard & Cie., ainsi que celles qui lui doivent voudront bien s'adresser à moi pour le règlement.

Pointe-Coupée, le 31 janvier 1860.
ADOLPHE GRAUGNARD.

MACHINES
A COUDRE
De la Manufacture
DE MM. WEEDS, J. B. SLOAT & Co.

LE Soussigné étant l'agent et ayant en dépôt un grand nombre de ces machines, prévient le public qu'il en livrera à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Les premières (de Weeds), sont connues pour leur excellence à coudre les cuirs et es grosses étoffes pour habitations.

La réputation de celles de J. B. Sloat & Co., pour l'usage des familles, n'est que trop bien connue du public.

Elles sont faciles à diriger, vu la simplicité de leur combinaison. La couture est celle du point piqué dessus et dessous (*lock stich*), qui ne se défait jamais. Les coutures sont unies, les points réguliers et le tout avec grande économie de fil.

Les machines vendues seront livrées en très-bon état et garanties.

Le soussigné réfère le public à MM. J.-B. Lejeune, Volzé Hébert, Paul Pourciau, Narcisse Carmouche, Hubert Patin fils, Léon Lessard, Mme. Vve. Landry, &c., &c., &c.

THÉODOSE CHENERERT,
agent à la Fausse Rivière.
Fausse-Rivière, 19 nov. 1859. 9m.

MACHINES
A COUDRE
DE
WHEELER & WILSON.

L'UTILITE de la Machine à Coudre pour l'usage des familles, n'est que trop connue du public. Une seule de ces Machines peut faire le travail de DIX DES PLUS ADROITES ET DES PLUS AGILES COUTURIERES.

La couture des Machines de Wheeler et Wilson est telle qu'on ne peut découdre, même avec les ciseaux, sans déchirer l'étoffe.

Le point formé par ces machines et nommé en anglais *lock-stitch*, (ce qui pourrait se traduire assez bien par l'expression de *point noué*,) est ainsi faite:

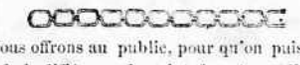

Nous offrons au public, pour qu'on puisse juger de la différence, le point formé par d'autres machines:

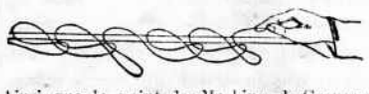

Ainsi que le point des Machines de Grover et Baker:

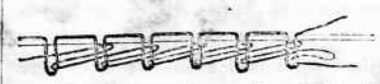

La couture faite par les machines de Wheeler et Wilson est exactement semblable des deux côtés de l'étoffe, et tout unie. (Voyez le premier point représenté ci-dessus.)

La supériorité de ces machines est telle qu'elles ont obtenu le suffrage de tous les juges compétents.

Il suffira de consigner ici que, durant le cours de l'année 1858, elles ont, sans aucune exception, remporté les prix aux expositions des Etats dont les noms suivent:

NEW YORK, à Syracuse.
MISSOURI, à St. Louis.
ILLINOIS, à Centralia.
MISSISSIPPI, à Jackson.
NEW-JERSEY.
MARYLAND, à Baltimore.
VIRGINIE, à Richmond.
CALIFORNIE.
PENNSYLVANIE, Pittsburg.
KENTUCKY.
WISCONSIN.
MICHIGAN.
INDIANA.
Aussi bien que dans les villes de
CHICAGO.
ST.-LOUIS.
BALTIMORE.
RICHMOND.
SAN-FRANCISCO.

où elles ont été proclamées et reconnues comme supérieures à celles de Singer, Baker et Grover, Weeds, Sloats, Webster, Bartholf, et nombre d'autres, de divers genres.

Le "*hemmer*" (pièce qui produit l'ourlet) est le seul de ce genre, et s'est montré au-dessus de toute compétition.

Il se vend de ces machines un nombre fabuleux, On peut se former une idée du roulement d'affaires de MM. Wheeler et Wilson, en remarquant que le capital investi dans leurs manufactures atteint le chiffre de $1,000,000.

La contrefaçon ne pouvait manquer de faire concurrence à ces machines, les plus parfaites jusqu'à ce jour. Aussi les contrefacteurs et les imitateurs n'ont point fait défaut; une foule de machines ont été livrées au commerce, empiétant plus ou moins sur le brevet de MM. Wheeler et Wilson.

La contrefaçon la plus répandue est celle de G. B. Sloat & Co., déclarée telle par un décret de l'Hon. Taney, Juge en Chef de la Cour Suprême des Etats Unis, rendu dans le District de New York, en date du 16 février 1859.

Les Machines de Wheeler et Wilson sont vendues, *avec toute garantie,* au siége de la maison, **120 *rue du Canal,*** Nouvelle-Orléans.

Dans cette paroisse, MM. GRAUGNARD & CO. Fausse-Rivière, sont les agents autorisées de cette maison. Les prix auxquels vendent ces messieurs, sont les mêmes que ceux de la Nouvelle-Orléans, et ils sont autorisés à donner les mêmes garanties.

24 sept. 1 an.

AVIS.

PARTI de chez M. VERONIQUE MAJOR, au Chemin-Neuf, dans la nuit du Samedi au Dimanche, (5 et 6 de ce mois), un **Cheval** bai âgé d'environ 8 ans, ayant le pied droit de devant et celui de dirrière blancs; le garrot haut environ 15 mains de hauteur.

Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au bureau de l'Echo.

Pointe-Coupée, 12 novembre 1859.

Chevaux, Mulets, etc.

LE SOUSSIGNE, connu depuis de longues années pour son expérience dans cette branche importante de commerce, vient de s'établir d'une manière permanente à la Pointe-Coupée, près du débarcadaire du Ferry et en face de Bayou Sara. Il a élevé en cet endroit de spacieuses écuries, et aura constamment en main grand nombre de **Mulets** et de **Chevaux** élevés sur son haras près de Lexington (Kentucky). Il peut offrir au choix du public les plus beaux animaux de race, ainsi que les produits croisés des espèces les plus renommées du Kentucky, pour la taille et la force.

Aussi: Bêtes à cornes (Durham et autre). Moutons à longue laine, etc., race porcine de premier choix. SANFORD THOMPSON.

Pointe Coupée 24 decembre 1859. 8

G. B. & R. BROCHES
FABRICANTS & MARCHANDS
DE
MAUSOLEES
&
MONUMENTS FUNEBRES.
Tombes et Accessoires.

Statues et statuettes pour cimetières, jardins, &c

Cette maison, avantageusement connue, depuis de longues années a des succursales à Baton-Rouge et à Bayou Sara [*La.*].

L'Etablissement principal est situé au coin de l'avenue Ridge et Girard, à Philadelphie [Pensylvanie]. 11 dec.

LE VILLAGE
WAREHOUSE.

LE Soussigné donne avis au public qu'il vient de construire un grand et commode *MAGASIN* de Dépôt, et qu'il est prêt à recevoir, expédier et emmagasiner tous produits, marchandises, coffres et effets qu'on voudra bien lui confier.

Il sollicite la clientèle des habitants de l'Ouest, du Nouveau Texas, du Raccourci et du public en général. —— Son Magasin de Dépôt est près du Raccourci.

Tarif des Prix d'Emmagasinage:

Coton.....	10 cents	par balle.
Sucre.....	20 id.	par boucaut.
Mélasse.....	15 id.	par baril.

L. V. PORCHE.

Village, 23 juillet 1859.

DAYET & LANDRY,
HERMITAGE.

VIENNENT d'établir à l'Hermitage un **Magasin de Depot.**

Un magasin de *MARCHANDISES SECHES, GROCERIES, ETC.*, parfaitement approvisionné.

Ils ont constamment à louer, à la disposition du public

CHEVAUX ET VOITURES,

à des prix très modérés.

Ils sollicitent le patronage du public, et s'efforceront de satifaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance. n5-tf.

L. T. MADDUX,
CAROSSIER,
A Bayou Sara [La.].

A TOUJOURS EN VENTE,

Dans son atelier, un assortiment complet de *BUGGYS & BAROUCHES*, ainsi que des harnais de toutes façons, qu'il offre à un prix modéré a ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.—— Toutes sortes de réparations seront faites dans le plus court délai.

20 nov. 1858. *L. T. MADDUX.*

C. G. HALE,
GEOMETRE, INGENIEUR
ET
ARPENTEUR DE PAROISSE,

SE charge de la location de brevets de terres des Etats-Unis dans l'Etat du Missouri et le Territoire d'Iowa.

Il se charge aussi de la vente et de l'achat de terres en commission.

M. HALE a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public, que, ayant été dûment nommé et commissionné Arpenteur de l'paroisse pour la paroisse de la Pointe Coupée, par Son Excellence Robert C. Wickliffe, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, il offre ses services à ses concitoyens en cette capacité.

Son domicile est sur le bord du fleuve à quatre milles du Chemin Neuf. 15 av

Pointe Coupée, 3 avril 1859.

A. SZABO,
MARCHAND TAILLEUR
A BAYOU SARA,

En sa Nouvelle Maison, située entre la résidence de Charles Hofman, et le "New Livery Stables" de J. H. Henshaw, rue Principale. 9 oct

HENRY TENNY,
Charpentier & Menuisier
A BAYOU SARA (*Louisiane*).

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il tient constamment en main un assortiment complet de CERCUEILS METALLIQUES PATENTES de CRANE, à son Atelier, auprès de l'écurie de M. J. H. Henshaw, à Bayou Sara.

M. DEMOUY est mon Agent pour la vente de ces cercueils, dans la paroisse de la Pointe Coupée; il en a toujours un assortiment complet en disponibilité.

10 avril H. TENNY.

C. BOCKEL,
SELLIER à Bayou-Sara (*La.*).

FABRICANT de Selles, Harnais, Brides, Fouets, Colliers, &c. Toutes commandes qui lui seront faites seront promptement exécutées; toute espèce de réparation sera faite avec soin et diligence—prix modérés.

L'atelier est à l'encoignure Commerce et San.
20 nov. 1858. C. BOCKEL.

S. PARR,
NEGOCIANT en *COMESTIBLES*
ET
PRODUITS DE L'OUEST.
BAYOU SARA (*La.*).

JOHN LAURANS,
AVOCAT & CONSEILLER.

Son Bureau est au No. 11, Exchange-Place, à la Nlle-Orléans.

W. H. COOLEY
ENCANTEUR.

D. STOCKING, Pointe Coupée, La. D. L. STOCKING, Bayou Sara, La.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

LES Docteurs D. L. et D. STOCKING sont prêts à se rendre à l'appel de tous ceux qui ont besoin de leurs services professionnels, dans n'importe quelle partie du pays.

Le Dr. D. Stocking peut toujours être vu à la demeure de M. P. M. Moore, à la Pointe Coupée. 7fev-1y.

Machines a Coudre
DE
FINKLE AND LYON.

A VENDRE
Aux prix de la Nouvelle Orleans
Par L. A. HUBERT,
FAUSSE RIVIERE.

LE Soussigné ayant été nommé agent pour la vente de ces nouvelles machines améliorées, pour la paroisse de la Pointe Coupée, les offre au public aux mêmes prix qu'elles sont vendues à la Nouvelle Orléans. Il sollicite les personnes qui veulent se procurer un bon article, de venir examiner ces machines avant d'acheter ailleurs. La machine a coudre de FINKLE & LYON est unique pour la beauté, la force et l'élasticité de son point; la simplicité et la perfection de son mécanisme, obvie au bruit désagréable que font tant d'autres machines, et la rend en même temps facile à opérer et moins sujette à se déranger. Ces machines peuvent coudre depuis la gaze la plus fine jusqu'au drap le plus épais.